



HAL
open science

Le subjonctif en français : une unité en langue qui n'a rien de subjectif

Sylvain Farge

► **To cite this version:**

Sylvain Farge. Le subjonctif en français : une unité en langue qui n'a rien de subjectif. Quatrième colloque de jeunes chercheurs Praxiling, 2008, De la langue au discours: l'un et le multiple dans les outils grammaticaux. hal-01916742

HAL Id: hal-01916742

<https://hal.science/hal-01916742>

Submitted on 8 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sylvain FARGE

Laboratoire Praxiling Montpellier III/ Laboratoire EMC (Etude des mécanismes Cognitifs)

Lumière Lyon II

sylvainfarge@yahoo.com

Le subjonctif, une unité en langue qui n'a rien de subjectif

1. Les théories du subjonctif

Les tentatives pour expliquer l'unité du subjonctif sont diverses. Nous ferons état de la synthèse de la *Grammaire méthodique du français* (Riegel, Pellat, Rioul, 2004, dorénavant R.P.R.) et des positions de Guillaume et Soutet. La R.P.R., qui présente le subjonctif selon ses emplois en discours, expose la théorie guillaumienne en la matière. Les auteurs soulignent toutefois qu'elle ne rend pas compte d'emplois comme « Je regrette qu'il soit venu » et précisent que Martin a reformulé l'hypothèse en termes de mondes possibles, tandis que, pour Confais, le subjonctif désamorce le potentiel déclaratif de la séquence concernée. Néanmoins, ces thèses n'expliquent pas le subjonctif après *après que* ou *bien que*, par exemple. La théorie guillaumienne bute sur certains emplois délicats mais constitue un terreau fertile. Selon Guillaume, toute opération de pensée, donc de langage, demande pour se développer un temps infime mais effectif. Pendant ce *temps opératif* se produit, pour les procès, la chronogénèse, formation de l'image-temps par le locuteur. Selon le moment de la saisie temporelle (chronothèse), la conception du temps est plus ou moins complète, le temps plus ou moins actuel. Ainsi, la saisie la plus précoce aboutit au temps *in posse* (participe passé et infinitif). Suit une saisie médiane, comportant une notion de temps plus importante mais moins concrète que celle de l'indicatif, un temps encore incomplètement actualisé : c'est du temps *in fieri*, caractéristique du subjonctif. Cependant, il est malaisé de définir la suspension de l'actualisation dans des occurrences comme « Je suis heureux qu'il réussisse », où la réussite, réelle, est actualisée en discours. En quoi la mention de la réussite serait-elle moins actuelle dans ce cas que dans « Il réussit, je m'en réjouis » ? Soutet critique l'analyse guillaumienne en remarquant que l'on trouve le subjonctif *après il est probable que* ou que le subjonctif s'impose parfois aussi quand l'événement énoncé est réel. Il pose que le subjonctif est justifié quand l'événement n'atteint pas à une entière existence, qu'il reste en quelque sorte virtuel. Cela dit, cette explication bute sur certaines difficultés : qu'entendre par *virtualité* ou *expression d'un événement pleinement actualisé* ? En outre, l'auteur précise que le subjonctif renvoie aux événements qui se voient refuser l'existence effective sous réserve : il mentionne qu'un refus d'existence peut être exprimé dans une proposition conditionnelle introduite par *si* ; en quoi *si*, suivi de l'indicatif, fait-il référence à un événement plus explicite que le subjonctif ? On peut en douter : pour cette raison, il faudra procéder à une analyse plus abstraite, qui ne soit pas fondée

sur la notion de virtualité pour cerner ce mode. Winters a tenté d'apporter une réponse à cette question : elle part de la théorie du prototype et indique que les différents emplois du subjonctif sont liés par ressemblance de famille. Incontrôlable, sans appui réel sur des faits de langue, cette approche pose néanmoins problème. Nous préférons donc ne pas y faire appel et resterons dans une optique guillaumienne de puissance et d'effet. Cet article se fixera pour objectif de rechercher le signifié de puissance du subjonctif par un examen strict et une comparaison des emplois existants avec des constructions identiques ou proches appelant l'indicatif.

2. Analyse

Nous observerons les conditions d'emploi du subjonctif seul puis face à celles de l'indicatif ou du conditionnel dans des contextes sémantiques proches ou identiques puis des tournures différentes mais sémantiquement proches. Nous comparerons enfin les tournures où indicatif et subjonctif s'emploient également mais avec des nuances.

2.1. Les tournures n'admettant que le subjonctif

Le subjonctif peut être obligatoire aussi bien dans des propositions indépendantes que subordonnées. Dans les premières, il exprime un souhait ou un ordre : « *Puisse-t-il* revenir », une supposition (« Soit une droite... ») ou encore, selon la R.P.R. (Ibid, 323), une affirmation polémique : « Je ne *sache* pas pas qu'il soit doué ». Les emplois exprimant le souhait se réfèrent à des événements dont l'existence n'est pas assurée. La supposition introduite par *soit* est différente : la droite existe. *Soit* entraîne une injonction : on demande à son interlocuteur d'admettre l'existence de l'objet sans garantie qu'il accepte. Ces emplois reposent sur l'expression d'une volonté qui ne doit pas être suivie. Le cas est très différent dans l'affirmation polémique, sans appel : « Je ne *sache* pas qu'il soit doué » signifie que je sais combien il est médiocre. Cette tournure ne s'emploie qu'avec *savoir* à la forme négative de la première personne et se réfère à un jugement du locuteur et d'aucun autre. Pourtant, le subjonctif ne permet pas ici d'affirmer le savoir ou l'ignorance pour plusieurs raisons. D'une part, l'indicatif serait requis en ce cas : « Je ne savais pas qu'il était doué ». D'autre part, le locuteur exprime ainsi ses doutes quant à la situation exprimée dans la complétive : il faut entendre « Sauf à avoir la preuve du contraire, je ne le pense pas doué ». Par cette assertion, on appelle son interlocuteur à se défendre. Nous verrons donc dans la tournure « Je ne *sache* pas que P » une assertion du type « Selon moi, P n'est pas garanti ». D'autres cas courants d'emploi de subjonctif sont ceux où la complétive est introduite par un verbe de volonté (« Je veux/ désire qu'il *réussisse* ») ou par une proposition impersonnelle exprimant une nécessité (« Il faut qu'il *réussisse* »), ou bien le cas où le verbe de la principale exprime un sentiment (« Je suis *heureux/ triste* qu'il *ait réussi* »). On évoque souvent pour expliquer l'unité de ces emplois le caractère potentiel de l'événement de la complétive. Cela dit, cet argument ne supporte pas les tournures faisant intervenir des verbes de sentiment : dans « Je suis heureux qu'il *ait réussi* », la réussite ne fait aucun doute. Pour trouver le point commun à ces tournures, nous

examinerons d'abord celles introduites par un verbe de sentiment. Ainsi, « Je suis heureux/ triste qu'il *ait réussi* » coexiste avec avec « Heureusement (qu') il a réussi ». Dans le cas de l'adverbe ou de la locution, on peut supprimer la modalisation sans grand changement de sens. En revanche, ce n'est pas le cas de « Je suis heureux/ Il est heureux qu'il *ait réussi* » : *« Il est heureux » (tournure impersonnelle) n'est pas possible et « Je suis heureux » signifie que je suis heureux sans référence au motif de mon bonheur, alors que je peux être heureux de sa réussite sans être heureux moi-même. Dans ces cas, la complétive exprime un événement qui conditionne celui de la principale. On dira : « Je suis heureux de savoir qu'il a réussi ». Cette fois, « Il a réussi » n'est plus vu comme conditionnant le sentiment mais comme fait objectif. En somme, la complétive avec verbe au subjonctif se caractérise ici par le fait que l'événement n'est pas vu en tant que tel mais dans sa relation à une instance (e.g. un sujet du monde éprouvant un sentiment donné). L'indicatif implique que l'événement de la principale soit posé comme fait et modalisé après coup (heureusement, hélas...). Dans « Il est heureux qu'il ait réussi », le fait qu'il ait réussi entraîne une situation positive. Au contraire, dans « Je sais qu'il a réussi », sa réussite est objet de mon savoir mais ne le conditionne pas. En quoi consiste le « conditionnement » ? Pour en apprendre plus, nous devons nous pencher sur les complétives au subjonctif introduites par des verbes de volonté, crainte, nécessité. Considérons pour cela « Je veux/ souhaite qu'il *parte* ». On notera d'abord le lien entre ces tournures et les injonctives, ayant noté que l'injonction correspond à une demande qui ne doit pas être suivie. De même, « La situation exige qu'on *soit* prudent ; il faut/ est à craindre qu'il *parte* ». Ces tournures impersonnelles ou à sujet grammatical à référent abstrait renvoient à des situations qui n'impliquent pas la volonté ni le sentiment d'un locuteur. Nous rechercherons donc la manière dont l'événement exprimé dans la complétive conditionne celui exprimé dans la principale ailleurs que dans une potentielle subjectivité en nous demandant quel est le point commun entre les complétives de « Je veux qu'il *ait* son bac » et « Je suis heureux qu'il *ait eu* son bac ». Si l'obtention du bac est potentielle dans le premier cas, elle est réelle dans le second : dans le premier, toutefois, le locuteur désire voir la réalisation d'un événement qui peut ne pas se produire. Il y a une tension entre *il aura son bac* et *il n'aura pas son bac*. Le locuteur penche en faveur de la première. Autrement dit, il met en parallèle deux possibilités en marquant l'une positivement (*il aura son bac*) et en rejetant l'autre (*il n'aura pas son bac*). Cette explication éclaire l'emploi du subjonctif sans appel à la subjectivité. Ainsi, dans « Il faut que nous *soyons* prudents », *nous serons prudents* est marqué positivement par rapport à la situation inverse. Cette explication s'applique aussi aux constructions dont la principale contient un verbe de sentiment, comme « Je suis heureux qu'il *ait eu* son bac ». Cette analyse permet enfin de lever la distinction entre réel et potentiel. Tout se joue en fait au niveau de la représentation d'un événement en contraste avec son contraire, la première étant marquée positivement (désirée, nécessaire...) et la seconde négativement (refusée, néfaste...). Enfin, le subjonctif apparaît aussi dans les circonstancielles, particulièrement restrictives ou de but, introduites par *bien que*, *sans que*, ou *pour que*, ou dans les

temporelles, introduites par *avant que*, *jusqu'à ce que* et *après que*, que nous comparerons à *dès que* et *tant que*. Ainsi, les locutions conjonctives proposées exigent le subjonctif. Le subjonctif après *pour que* est assez logique pour qu'on ne l'analyse pas plus avant : c'est la situation des verbes de désir ou de nécessité. « Il m'a appelé pour que je l'aide », signifie qu'il espère que je l'aide mais je ne suis pas obligé de le faire. Nous retrouvons le schéma dans lequel un fait est mis en parallèle avec son contraire et doit être compris dans le cadre de ce contraste. « Je ne peux rien faire sans qu'il veuille en faire autant » suit le même schéma : l'événement exprimé dans la proposition du groupe conjonctionnel, « Il veut en faire autant », se produit systématiquement mais l'emploi du subjonctif indique que ce devrait être le cas : *sans que* invite à voir une situation en contraste avec la situation inverse, selon la dichotomie *situation telle qu'elle devrait être/ réelle*, avec saillance sur l'événement exprimé par la proposition du groupe conjonctionnel. Le cas est similaire avec *bien que* : « Bien qu'il pleuve, je sors ». *Bien que* introduit une situation qui devrait entraîner une certaine réaction mais sans succès. Ainsi, je ne devrais pas sortir par temps de pluie. *Bien que* introduit une proposition exprimant l'inverse. Le caractère restrictif du groupe conjonctionnel est dû à la mise en parallèle de ce qui est attendu et de ce qui, sans l'être, se produit. L'emploi du subjonctif confirme notre hypothèse. Cela dit, *même si*, sémantiquement proche de *bien que*, régit l'indicatif : « Même s'il part, je reste ». Il existe toutefois une nuance entre les deux phrases. *Même si* met en parallèle deux situations inverses (Ici, *il part/ il ne part pas*) et les présente comme équivalentes tandis que *bien que* implique une notion de concession plus importante et présente une situation comme préférable à une autre. Le subjonctif se distingue non par sa capacité à faire référence à un événement en rapport avec son contraire mais par ce qu'il exige un contraste entre les deux situations¹. C'est ce que nous allons voir avec les propositions circonstancielles de temps. Celles qui nous intéresseront ici sont *avant que*, *jusqu'à ce que* et *après que*, que nous comparerons à *dès que*, *à partir du moment où* et *tant que*. La conjonction *après que* pose un problème de classification, puisque les grammaires les plus classiques la font suivre de l'indicatif malgré l'emploi toujours plus important du subjonctif dans les propositions qu'elle introduit. Nous proposerons une explication possible de ce fait en fin d'article. Pour commencer, *avant que* ou *jusqu'à ce que* sont systématiquement suivies du subjonctif, à l'inverse de *dès que* ou *tant que*, qui exigent l'indicatif. Nous opposerons ainsi : « Je ne partirai pas avant qu'il arrive », « Je resterai jusqu'à ce qu'il arrive » à « Je partirai dès qu'il arrivera » ou « Je resterai tant qu'il ne sera pas là ». Le découpage temporel opéré par ces différentes conjonctions est en fait très différent. Ainsi, *avant que* et *jusqu'à ce que* impliquent une plage temporelle (dans la principale) prospectivement bornée par la survenue d'un autre événement (dans la circonstancielle). Il y a une tension entre l'événement qui doit survenir et la situation qui le précède, un avant et un après opposés par une charnière. Cette charnière est représentée par l'événement décrit dans la principale. Ainsi, « Je ne partirai pas avant qu'il arrive »

¹ On notera l'absence de subjonctif dans « Je ne sais pas s'il viendra. ». Il y a une alternative : *Il viendra / ne viendra pas*, mais sans contraste entre les deux situations.

sous-entend que je partirai à son arrivée ou peu après. Deux couples de situations s'opposent : *Il n'est pas arrivé/ Je reste* et *Il est arrivé/ Je pars*. Avec *jusqu'à ce que*, la conceptualisation du temps est différente mais le principe reste le même : on se concentre avec cette conjonction sur ce qui se passe jusqu'à survenue de l'événement charnière (*Je reste*) et non sur ce qui se passe après (*Je pars*). Au contraire, avec *dès que* ou *tant que*, on perd cette tension. *Dès que* renvoie à ce qui se passe à partir d'un certain moment sans considération de ce qui précède et *tant que* au déroulement d'un événement sans considération de ce qui le précède ou le suit. Ainsi, *avant que* et *jusqu'à ce que* se distinguent des deux autres conjonctions par la nécessité de conceptualiser, dans un découpage temporel, un avant et un après en tension. Cela rappelle l'hypothèse émise sur le fonctionnement du subjonctif : *avant que* ou *jusqu'à ce que* impliquent la conceptualisation de deux situations en opposition. Il ne s'agit plus de la dichotomie jusque là majoritairement observée, avec le marquage positif/ négatif, qui tenait principalement au sémantisme des verbes introducteurs ou des tournures (désir, sentiment...), mais de la mise en relation de deux situations incompatibles, avec marquage thématique de l'une d'elle comme préférable ou attendue (dans le cas de *avant que* ou *jusqu'à ce que*). En outre, cette analyse permet de justifier l'emploi toujours plus régulier du subjonctif après la conjonction *après que*. On peut en effet considérer que *après que* introduit une proposition renvoyant à un fait réel survenu avant un autre. On oppose ainsi *après que*, qui introduirait une proposition évoquant un fait réel, à *avant que*, qui introduirait pour sa part à une proposition renvoyant à un fait potentiel. On exige alors l'indicatif après *après que*. On peut aussi considérer que *après que*, comme *avant que*, met en regard deux situations, l'une explicite et l'autre explicite, vues en contraste. On explique alors aisément l'emploi du subjonctif après *après que*. L'emploi de ces deux conjonctions repose donc sur une conceptualisation de l'enchaînement des événements fondée sur une mise en contraste des événements selon leur position dans le temps. Il a dû se produire une évolution dans le sémantisme du subjonctif, aussi bien que dans celui des conjonctions *avant que* et *après que*, les conjonctions ont dû perdre en conceptualisation temporelle pour évoluer vers une conceptualisation des tensions entre événements et le subjonctif a dû se déplacer de l'expression du potentiel vers celui de la tension entre événements contraires.

2. 2. Tournures admettant subjonctif et indicatif

Nous présenterons tout d'abord les phrases interrogatives construites avec des verbes de supposition ou de croyance puis les relatives déterminatives et qualificatives et les complétives introduites par un verbe d'opinion à la forme négative avant d'examiner le mode du verbe de la complétive de verbes comme *espérer* ou *supposer*. Les interrogatives qui nous intéressent ici sont les interrogatives totales : « Crois-tu/ Est-ce que tu crois qu'il *vient/ vienne* ? » mais « Tu crois qu'il vient ? »/*« Tu crois qu'il *vienne* ? ». Dans le premier cas, le subjonctif constitue la variante la plus courante. L'interrogation introduite par *est-ce que* admet les deux modes, alors que l'interrogative à structure d'affirmative et marquée par la seule prosodie refuse le subjonctif. Admis, le subjonctif

n'a pas le même sens que l'indicatif. « Crois-tu qu'il vient ? » se traduit par « Crois-tu qu'il est en chemin ? » et dans « Crois-tu/ Est-ce que tu crois qu'il *vienne* ? », la question porte sur la venue. L'indicatif dans la complétive pose le procès comme réel : on le pose préalablement à la question et on demande son opinion à son interlocuteur. En revanche, avec le subjonctif, la question porte sur le contenu de la complétive sans présumer de la réponse : le subjonctif fait porter la question sur le contenu de la complétive (il viendra ou ne viendra pas) et l'indicatif sur la disposition de l'interlocuteur quant à une certaine situation. On explique ainsi l'affinité plus importante de l'interrogative introduite par *est-ce que* pour l'indicatif : syntaxiquement, elle pose la proposition « Tu crois qu'il vient » et fait ensuite poser la question sur elle, principalement sur l'ensemble, donc la croyance. En revanche, l'inversion sujet-verbe de « Crois-tu qu'il *vienne/ vient* ? » favorise l'interrogation portant sur le contenu de la complétive, d'où l'emploi préférentiel du subjonctif. Un autre cas dans lequel l'emploi de l'un ou l'autre des deux modes possibles dépend de la mise en saillance des éléments de la proposition complexe est celui des relatives déterminatives et qualificatives. On comparera ainsi « On cherche un acteur qui *sait* danser » à « On cherche un acteur qui *sache* danser ». L'indicatif dans la relative est interprété comme une injonction, l'acteur doit savoir danser ; l'emploi du subjonctif implique plus de souplesse : il peut ne pas savoir danser. Nous expliquerons cela ainsi : le subjonctif est employé quand une alternative est posée et l'une des possibilités marquée comme préférable. Dans le cas de la relative qualificative, en effet, l'acteur sachant danser incarne la situation marquée positivement, mais on admet que ce puisse ne pas être le cas. Au contraire, l'emploi de l'indicatif ne laisse pas de place à l'alternative, on exige la maîtrise de la danse. Ensuite, le subjonctif est quasi-obligatoire dans les complétives introduites par une principale où est exprimé un doute ou niée une position (« Je ne crois pas/ doute qu'il *mente* ») alors que la forme affirmative demande l'indicatif (« Je crois/ suis sûr qu'il ment). La différence entre « Je crois qu'il est malade » et « Je ne crois pas qu'il soit malade » tient au fait que, par l'affirmative, on pose une croyance comme fait, alors que, par la négative, on pose implicitement une position pour en nier la pertinence. Nous observons une fois de plus une tension entre une position et son contraire. Les tournures de négation ou de doute reposent sur cette notion : il peut mentir, mais je ne le pense pas et choisis la position inverse. C'est d'ailleurs toute la nuance entre « Je ne crois pas qu'il *soit* malade » et « Je crois qu'il n'est pas malade ». Dans le premier cas, on prend position par rapport à une assertion antécédente, alors que, dans le second, on pose sa propre conviction sans rapport à une autre. Cela dit, la question des rares cas de non-emploi du subjonctif dans ces cas reste ouverte. Ainsi, pour approfondir les informations apportées et répondre à cette question, notons que le futur ou le conditionnel sont tout à fait ordinaires dans les complétives introduites par *ne pas croire, douter...* : « Je ne crois pas qu'il *aurait su/ saura* quoi faire ». Cela dit, futur et conditionnel posent un fait dont on ne peut pas affirmer l'existence, soit qu'on n'en contrôle pas la venue (futur), soit qu'on le subordonne à une hypothèse non vérifiée au moment de

l'énonciation (conditionnel). Avec le subjonctif, au contraire, on prend position sur une assertion tenue pour vraie par certains (certains croient que P, mais je ne le crois pas). Dans ces cas, le locuteur voit le contenu de la complétive comme non vérifiable sur l'immédiat, il retarde l'assertion. Quand le verbe de la complétive est conjugué à l'indicatif, au contraire, le contenu de la proposition est posé d'emblée comme réalisé. La négation est alors plus forte car elle vise à rejeter une position comme telle et non à subordonner son refus à une certaine position. Ainsi, dans « Je ne crois pas qu'il *pourra/ pourrait* réussir », je justifie mon opinion par un délai (futur) ou une hypothèse (conditionnel) sans nier la possibilité de la réussite. De même, « Je ne pense pas qu'il *puisse* réussir » implique une préférence pour « Il ne réussira pas » par rapport à « Il réussira » mais sans certitude. Au contraire, « Je ne crois pas qu'il *peut réussir* » implique un rejet en bloc de la capacité à réussir. C'est une manière d'exprimer une opinion très forte, proche de l'affirmation sans franchir ce pas (qui le sera dans « Je crois que non P »). Une autre source de vérification nous est offerte par des verbes comme *craindre* ou *douter* et les emplois plus fluctuants des modes après *espérer*, *supposer*, *paraître* et *sembler* : « Il semble qu'il *a/ ait*, il paraît qu'il *a/ il paraîtrait qu'il ait/ on suppose qu'il a/ supposons qu'il a/ ait* raison ». *Craindre* et *douter* appellent le subjonctif dans la complétive : « Je crains/ doute qu'il *ait échoué* ». Or, *craindre* exprime une prise de position par le locuteur, qui se représente deux issues à un événement, l'une crainte, la seconde préférée. Avec *douter*, de même, on exprime son indécision quant à une certaine situation : ce dont on doute est perçu négativement et l'inverse comme plus positif, probable. Quant à *espérer*, il régit également subjonctif et indicatif dans la complétive, avec certaines nuances : « J'espère qu'il *vienna/ vient/ viendra* ». Le subjonctif exprime une situation similaire à celle vue avec *craindre* : je ne sais pas s'il viendra, mais je penche pour sa venue, l'inverse étant source de regret. Le présent peut être paraphrasé par une forme progressive : « J'espère qu'il en est en train de venir » ; on présente la venue en cours de réalisation et l'indicatif est justifié par le fait qu'on la pose comme réelle. Le futur de l'indicatif se situe à la frontière : la venue n'est pas vue comme en cours, seulement potentielle, mais à l'indicatif, avec une nuance de doute moins marquée qu'avec un subjonctif ; je ne sais pas s'il viendra, mais je préfère me représenter sa venue comme probable sans évoquer l'éventualité contraire. Les choses sont moins nettes avec *supposer*, *paraître* et *sembler*. Ainsi, on emploiera *supposer* avec une complétive à verbe au subjonctif ou à l'indicatif : « Il semble qu'elle a compris » fait état d'une quasi-certitude, suffisante pour ne pas mentionner qu'elle aurait pu ne pas comprendre, ce qui rapproche de l'affirmative « Elle a compris », alors que « Il semble qu'elle ait compris » implique une notion de doute plus importante, le subjonctif impliquant la représentation de l'alternative *elle a compris (probable)/ elle n'a pas compris (plus improbable mais non exclu)*. Avec *supposer*, l'analyse serait la même. Quant à *paraître* et *sembler*, ils présentent aussi une grande souplesse dans l'emploi des deux modes. Ainsi, « Il paraît ... » demande l'indicatif dans la proposition attributive et « Il paraîtrait/ semblerait/ semble... » le subjonctif. En revanche, si on remplace « Il semble... » par « Il me

semble... », il faut employer l'indicatif dans la proposition attributive : « Il semble qu'il *soit* malade » mais « Il me semble qu'il *est* malade ». Pour commencer, « Il paraît que... » renvoie au fait qu'un événement est présenté comme effectif, sans garantie mais avec une certaine certitude. L'indicatif est donc justifié par la conception du fait en question comme réel avec un degré de certitude suffisant pour ne pas évoquer la situation opposée. Il en va autrement de « Il semble... ». On ne présente pas avec ce verbe un fait considéré comme a priori avéré, on le situe d'emblée dans l'incertain : « Il semble que P, mais sans garantie », on a affaire à une impression suffisamment peu sûre pour justifier le doute. Le subjonctif indique donc que le locuteur prend en considération aussi bien le fait qui semble être réel que la possibilité du cas inverse. Les situations s'inversent avec certaines modifications. Ainsi, « Il paraîtrait que... » est suivi du subjonctif : le locuteur présente la position admise sur un fait et la modalise, comme en témoigne l'emploi du conditionnel, il exprime qu'une position est majoritairement assumée par d'autres mais qu'il ne la reprend pas à son compte. Il met ainsi en perspective un événement et son inverse. Le subjonctif déplace le thème de la phrase : « Il paraît qu'il *est* malade » met en saillance le fait qu'il est malade, « Il paraîtrait qu'il *soit* malade » sur le fait qu'on le dit malade mais qu'il ne l'est certainement pas. À l'inverse, « Il me semble que... » est suivi de l'indicatif, à l'inverse de « Il semble... » du fait que l'impression est rapportée à une personne qui, en tant que telle, assume une perception comme un fait avéré de son point de vue. « Il me semble que... » est paraphrasable par « Je crois/ pense que... ». Le fait n'est pas garanti, mais le locuteur le perçoit comme réel de son point de vue. Cela justifie le changement de mode.

3. Conclusion :

Une analyse approfondie du subjonctif montre, sous une diversité déroutante, toute la cohérence d'un signifié de puissance cohérent et unique duquel dérivent par rayonnement, selon les interprétations en contexte, des signifiés d'effet en apparence fort différent. En d'autres termes, la polysémie en discours repose sur une stricte monosémie en langue. En ce sens, le signifié de puissance du subjonctif réside dans l'opposition de deux situations (divergeant sur un plan temporel ou notionnel) dont l'une est mise en saillance (comme préférable, préalable...) et comprise en contraste avec sa complémentaire.

Bibliographie :

- Guillaume, G., 1994/1964, *Langage et science du langage*, Paris, Librairie A.-G. Nizet
- Guillaume, G., 1993/1929, *Temps et verbe, Théorie des aspects, des modes et des temps*, suivi de *L'architecture du temps dans les langues classiques*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1-134
- Riegel M., Pellat J.-C., Rioul P., 2004/ 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires Françaises
- Soutet, O., 2000, *Le subjonctif en français*, Gap, Paris, Ophrys
- Winters, A.M., 1991 « Subjonctif et réseau », *Communications, Sémantique cognitive*, 53, 155-170

